

# Mes Documents, Mon Choix

## Demande de copie des documents du PEI ou du MARC



Si vous avez présenté une demande d'indemnisation dans le cadre du PEI ou du MARC pour des sévices subis dans les pensionnats indiens, vous pouvez obtenir copie de vos documents du PEI ou du MARC que vous pourrez conserver ou partager avec d'autres personnes.

Le PEI est le Processus d'évaluation indépendant visant le règlement des demandes d'indemnisation pour les sévices subis dans les pensionnats indiens. Ce processus fait suite au MARC, l'ancien mode alternatif de règlement des différends.

Vous avez jusqu'au 19 septembre 2027 pour demander une copie de vos documents. (Les renseignements qui permettent d'identifier d'autres personnes seront supprimés afin de protéger leur vie privée.)

### **Pour demander une copie de vos dossiers, vous devez :**

1. *remplir et signer le formulaire ci-dessous;*
2. *nous fournir vos coordonnées à la page suivante;*
3. *retourner les deux pages dûment remplies.*

### **Veillez cocher le(s) document(s) que vous souhaitez recevoir.**

Ma demande d'indemnisation

La transcription de mon témoignage

La décision liée à mon indemnisation

Signature \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_  
jour/mois/année

**[Si le présent formulaire est signé au moyen d'une marque, un témoin doit remplir cette partie.]**

**J'AI LU** le présent formulaire à la personne qui a fait la marque ci-dessus en ma présence et qui m'a confirmé qu'elle comprend cette demande.

Nom (en caractères d'imprimerie)

Signature du témoin \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_  
jour/mois/année

### **Ligne d'écoute concernant les pensionnats indiens**

Si les expériences que vous avez subies dans les pensionnats indiens sont sources de souffrance ou de détresse, veuillez appeler la ligne d'écoute téléphonique sans frais 24 heures sur 24 :

**1-866-925-4419.**

